

Procès-verbal
Conseil municipal du jeudi 23 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 23 octobre à 18 heures 10 minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 17 octobre 2014 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11)

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, Mme Claire LIÉNART, Mme Sylvie MOUGEOTTE, adjoints, Mme Dominique DELATTRE, M. Gérard BARDON, M. Maurice GUILDOUX, M. Jean-Pierre VALLERY, Mme Jocelyne JOUSSEAUME, conseillers municipaux.

Arrivée de Mme GOUBON Magali et M. MARTIN Antony à 18 h 20 (question n°8 : filières de la Malconche : motion)

Etaient absents excusés : M. Bernard BOUILLY (pouvoir donné à M. DASSIE), Mme Josette CONIL (pouvoir donné à Mme BLANCHARD Chantal), M. Bernard DELAMARRE

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Mme Claire LIÉNART est désignée secrétaire de séance,

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. Tableau des effectifs 2014 : ouverture d'un poste de policier municipal

Mme le maire propose de créer un second poste de policier municipal afin de renforcer la surveillance effective des règlementations en vigueur, notamment en matière d'urbanisme et de sécurité publique.

Elle précise que dans un souci budgétaire, ce poste sera effectif en 2015 et devra au préalable être soumis pour avis au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Elle explique que si le conseil est favorable à cette création, le poste sera intégré au tableau des effectifs 2015, lors du conseil municipal de fin d'année.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de l'ASVP pressenti pour le poste, qui se termine le 30 novembre en attendant la création du poste au tableau des effectifs 2015.

2. Tableau des effectifs 2014 : renouvellement d'un contrat aidé

Mme le maire rappelle au conseil que la commune a recruté en avril 2014, et pour un an, un agent technique sous contrat d'avenir avec une aide de l'Etat de 75% du salaire.

Elle propose de renouveler, pour un an, (soit jusqu'à fin mars 2016), son contrat afin de permettre à cet agent de bénéficier d'une formation qualifiante d'Agent d'entretien du bâtiment. Elle précise que la commune continuera à bénéficier de l'aide de l'Etat de 75%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Mme le maire à signer la convention de renouvellement du contrat d'avenir avec la Mission locale chargée du dossier.

3. Frais de déplacement : Congrès des maires

Mme le maire informe le conseil que le congrès des maires aura lieu du 25 au 27 novembre prochain et qu'elle souhaiterait s'y rendre avec le 1^{er} adjoint, Michel DASSIE, et le 2^{ème} adjoint, Jean-Claude COULON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que les frais de déplacements des élus précédemment cités (entrée au congrès de 90€ par personne, frais d'hébergement et de transport) seront pris en charge par le budget communal.

4. Salle polyvalente : mise à disposition

L'association des parents d'élèves « APE Les Pitchouns IO » sollicite la mise à disposition de la salle polyvalente le vendredi 12 décembre prochain afin d'y organiser une « boum » pour les enfants des écoles maternelles et primaires de St Denis et La Brée, de 18h à 23h.

Sur proposition de Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité de la salle à l'association pour cette manifestation.

5. Fonds de concours : durée d'amortissement

Mme le maire rappelle que les subventions d'équipement versées à divers organismes publics ou des services rattachés votées lors du budget doivent faire l'objet d'un amortissement budgétaire.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement à 15 années pour les articles budgétaires suivants :

Subventions d'équipement :

20412 – Régions

20413 – Département

20414 – Communes

20415 - Groupement de Collectivités

20418 - Autres organismes publics

6. Syndicat intercommunal d'entretien des marais : participation pour travaux sur ouvrage

Mme le maire explique que des travaux doivent être réalisés sur un ouvrage à la Jonchère. Cet ouvrage étant situé sur un chemin communal de la commune de La Brée, elle propose que la commune participe pour 1/3 à la dépense avec le Syndicat Intercommunal des marais et la Ferme Marine du Douhet qui bénéficiera également de l'ouvrage.

Elle précise que ces travaux sont estimés à 4 186,00€ HT (plus 595€ HT de fourniture et pose d'un clapet qui sera entièrement pris en charge par la Ferme Marine).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer aux travaux pour un montant de 1 395,33 € HT soit 1 674,40€ TTC, soit un tiers de la dépense totale et autorise Mme le maire à signer une convention tripartite entre le SIEM, la Ferme Marine du Douhet et la Commune.

7. Défense des côtes : participation à la Communauté des Communes pour les interventions d'urgence

Mme le maire rappelle que les mauvaises conditions climatiques de cet hiver ont provoqué d'importants dégâts sur le littoral. Elle informe que dans le cadre de sa compétence défense du littoral, le Département a proposé de financer certains travaux d'urgence à hauteur de 50% du montant HT. Elle précise que la communauté de Communes a décidé de participer à ces travaux à hauteur de 30%. Il resterait à la charge de la commune 20% soit :

- 991,41€ HT pour les travaux d'encrochements au Sud de la Pointe des Normands
- 22 397,12 € HT pour les travaux d'érosion Allée de la digue et sur les épis.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation de 23 388,53€ à verser à la Communauté de Communes qui sera ensuite sollicitée par le Département pour le paiement des 2 parts.

18h20 Arrivée de Magali GOUBON et Antony MARTIN

8. Filières de la Malconche : motion

Mme le maire rappelle que lors du conseil communautaire du 24 septembre dernier la question du vote d'une motion contre l'implantation de filières conchylicoles dans l'anse de la Malconche n'avait pu être étudiée. Elle précise que le conseil avait été mouvementé et qu'il avait été plus raisonnable de ne pas voter.

Mme le maire sollicite les membres du conseil municipal afin que la commune de La Brée se joigne aux communes de St Georges et de Saint-Denis pour demander que cette question soit remise à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire le 12 novembre.

Elle informe le conseil qu'en partenariat avec Saint-Denis, un audit sur l'enquête publique a été demandé auprès de la SELARL d'avocats HUGLO-LEPAGE à Paris.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise les conseillers communautaires à solliciter l'ajout d'une question, au conseil communautaire du 12 novembre, concernant le vote de la motion contre l'implantation de filières conchylicoles dans l'anse de la Malconche ; et valide l'action auprès de la société d'avocats HUGLO-LEPAGE.

9. Plan communal de sauvegarde : validation du document

Mme le maire informe le conseil que le document concernant la mise en place d'un Plan communal de sauvegarde est achevé et inclut la mise à jour du nouveau conseil municipal. Elle précise que la fiche communiquée aux élus indique les différents intervenants communaux dans la mise en place du schéma d'alerte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté et autorise sa transmission à la préfecture et à la sous-préfecture de Rochefort pour contrôle de légalité.

10. Biens communaux : vente d'un bâtiment rue des Mauvoisines

Mme le maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal la possibilité de vendre le bâtiment situé Rue des Mauvoisines avait été évoquée.

Elle précise que celui-ci a été estimé par 2 agences immobilières entre 180 000€ et 200 000€ maximum, par rapport au prix du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 200 000 € le prix de vente du bien immobilier communal situé rue des Mauvoisines, avec possibilité de négociation, et de confier la transaction à plusieurs agences immobilières.

Les membres du conseil souhaitent être à nouveau sollicités si les propositions d'achats sont inférieures aux estimations.

11. Voirie communale : classement de l'Impasse des Oliviers

Mme le maire informe le conseil que l'association « Bas du Breuil », regroupant les riverains de l'impasse des Oliviers a adressé un courrier à la mairie demandant le classement de l'impasse en voie communale.

Mme le maire rappelle qu'en 2009, une procédure en ce sens avait été lancée à la condition que ce fonds soit transféré sans indemnité à la collectivité. Les riverains avaient signé une convention acceptant cette cession, à l'exception d'une personne qui avait donné un accord de principe avec réserves. Le dossier est depuis resté en suspens.

M. COULON souhaite que le conseil accepte le classement uniquement si les riverains mettent en conformité leurs réseaux d'eaux usées et de pluvial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de relancer la procédure de classement en voie communale de l'impasse des Oliviers auprès des riverains.

12. Cimetière : création d'un jardin du souvenir

Mme le maire rappelle qu'un 3^{ème} columbarium vient d'être créé dans le « nouveau » cimetière. Elle précise que plusieurs personnes ont posé la question de savoir si un « jardin du souvenir » allait être également créé.

Mme le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cette possible création.

Les membres du conseil municipal, après s'être interrogés sur une surface minimale à prévoir, et de l'anonymat d'un jardin du souvenir, autorisent, à l'unanimité, Mme le maire à solliciter des devis auprès de professionnels.

13. Transfert de la compétence tourisme : approbation du rapport de la CLETC

Mme le maire rappelle que le conseil communautaire, dans sa séance du 13 novembre 2013, a proposé à ses communes membres le projet de transfert de compétence en matière d'accueils touristiques à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2015.

Constatant le respect de conditions de majorité qualifiée requis à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Préfète de Charente Maritime a approuvé, par voie d'arrêté n°14701-DRCTE-B2 en date du 25 mars 2014, le transfert de ladite compétence mentionnée comme telle dans les statuts à jour de la Communauté de communes :

2- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- *Développement touristique d'intérêt communautaire*
- *Accueil, animation et promotion touristique*

La commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes, composée d'élus désignés par les communes membres, s'est réunie à plusieurs reprises,

accompagnée d'un cabinet spécialisé, pour évaluer le coût du transfert de charges des nouvelles actions gérées par la Communauté de communes, sur la base des données communiquées par les services communaux et en conformité avec les prescriptions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

L'ensemble des montants pris en compte, détaillé par commune est présenté dans le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de l'île d'Oléron réunie le 10 septembre 2014 joint en annexe de la présente délibération.

Pour information, ce rapport prend également en compte la réévaluation des charges transférées de la compétence enfance-jeunesse de la commune de Saint-Georges d'Oléron en matière d'activités péri-éducatives suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Il en résulte pour la commune, selon les éléments contenus dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges :

Proposition de transfert Dépenses Moins Recettes	Moyenne retenue en dépenses Subvention + charges diverses	Moyenne retenue en recettes Taxe de séjour	MONTANT TOTAL TRANSFERT DE CHARGES
	89 841 €	20 832 €	69 009 €

Mme GOUBON s'inquiète de l'avis que pourra donner le maire sur le tourisme.

Mme le maire répond que la voix des communes sera entendue car le maire est membre de la Commission de Transfert de charges. Elle précise qu'avec la communauté de Communes, les moyens seront plus importants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, une voix contre (M. GUILDOUX) et une abstention (M. VALLERY), approuve le rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et la participation à hauteur de 69 009 € à la Communauté de Communes au titre du transfert de charges.

14. Communauté de communes : renouvellement de la convention de mise à disposition du service urbanisme

Mme le maire rappelle que la convention liant la Communauté de Communes et la Commune de La Brée pour la mise à disposition du service urbanisme (instruction des permis de construire, déclarations préalables sauf clôtures et certificats d'urbanisme opérationnels) arrive à échéance au 31/12/2014.

Afin d'assurer une continuité de service, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le renouvellement de cette convention du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020 et autorise Mme le maire à signer cette convention.

15. SIFICMS : approbation de la modification des statuts

Mme le maire informe que le Syndicat Intercommunal d'Investissement et de Fonctionnement du Centre Médico-social (SIFICMS) a apporté une modification de ses statuts lors du Comité Syndical du 04 septembre 2014, comme suit :

« le syndicat a pour objet :

- le fonctionnement, le développement et l'entretien des bâtiments du Centre Médico-Social,
- une contribution financière à l'acquisition de véhicule pour le portage de repas (assuré par les CCAS) à hauteur de 30% du montant TTC des factures, plafonné à 15 000 €,
- le versement de contributions financières à la réalisation (création et réhabilitation) de logements d'urgence par les communes membres à hauteur de 30% du montant TTC des factures, plafonné à 10 000 €. ».

Mme GOUBON membre du SIFICMS précise que ces modifications ont été apportées car le syndicat dispose d'un budget confortable et qu'il avait été sollicité par plusieurs communes pour participer à l'achat de véhicules. Par ces modifications de statuts, il devient donc possible pour les communes d'obtenir auprès du SIFICMS une subvention dans le cadre d'opérations « sociales ».

Elle ajoute que ces subventions ne peuvent, par exemple, pas être attribuées pour des travaux sur les bâtiments scolaires sauf s'il s'agit de créer un logement d'urgence.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du S.I.F.I.C.M.S telle que présentée ci-avant.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : Mme le maire informe que des travaux d'isolation vont devoir être effectués dans les bâtiments de l'école primaire. Elle précise que plusieurs devis ont été demandés afin de connaître la solution optimale dans un souci d'économie d'énergie.

M. COULON ; membre du comité d'aide à la maîtrise de l'énergie, explique que des subventions peuvent être accordées par la région, et l'ADEME, à hauteur de 70%, par le département pour 20% et la CDC pour 10% à diviser par 2 avec la commune, avec un plafond de 77 929€.

Mme le maire rappelle que l'ANAH (agence nationale de l'habitat) n'intervient plus auprès des collectivités pour l'octroi de subventions.

Le Moulin de La Brée : Mme le maire informe qu'il a été discuté du classement éventuel du Moulin au titre des Monuments Historiques, suite à la visite de M. SIMON, inspecteur du patrimoine, le 24 septembre dernier. Elle précise que pour être classé, le mécanisme d'origine du moulin devrait être conservé. Or la commission a émis le souhait de réhabiliter le moulin afin qu'il puisse fonctionner à nouveau. Pour cela, des travaux sur le mécanisme devront être réalisés, interdisant de fait le classement du moulin.

Mme le maire souligne qu'une campagne de mécénat au profit de la réhabilitation du Moulin est ouverte auprès de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

PAPI (programme d'Actions et de Prévention des Inondations) : Mme le maire rappelle que l'exposition itinérante sur les actions de sensibilisation de la population aux risques de submersion débutera samedi 25 octobre et sera ouverte au public pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Eclairage public : M. BARDON informe M. COULON, en charge de la voirie, que l'éclairage de l'Impasse du Coq de Garde est défectueux et que le panneau indicatif de voie

est absent. Il l'interroge également sur le fonctionnement du lampadaire LB 330 (entre les numéros 7 et 9 de l'avenue des Anciens Combattants).

M. COULON lui répond que l'éclairage public est géré par le SDEER et qu'il suffit que les riverains viennent à la mairie pour signaler un lampadaire défectueux. L'information est ensuite transmise au SDEER qui intervient. Il précise que concernant l'Impasse du Coq de garde, aucune information n'est parvenue à la mairie. Il ajoute que concernant le lampadaire LB 330, il est régulièrement détérioré et à chaque fois le SDEER est informé. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour dégradation volontaire.

Foyer Brénais : Mme JOUSSEAUME présente les personnes élues lors du conseil d'administration du Foyer Brénais : Président : M. SUANT, Vice-Président : Mme SAILLARD, Secrétaire : Mme ANNE, Secrétaire adjoint : Mme ANSELMi, Trésorier : M. OBEDE, Vice-Trésorier : Mme HASSINGER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

Publié le 31 octobre 2014
Mme le Maire

C. BLANCHARD